

Exercice 2005 - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. LE MAIRE, Rapporteur : Par délibération du 7 juillet 2005, vous m'avez accordé, pour la durée du mandat, les pouvoirs nécessaires pour accomplir certaines opérations de gestion courante.

Conformément à l'article L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous fais part des opérations effectuées à ce titre :

I - Bâtiments Communaux - Location - Occupation

- Convention passée le 1^{er} septembre 2005 avec l'Association «Théâtre Le Philepat» pour la mise à disposition de l'école élémentaire Tristan Bernard (préau) pour des répétitions théâtrales le mardi de 18 h 15 à 22 h du 1^{er} septembre 2005 au 30 juin 2006.

- Convention passée le 3 septembre 2005 avec l'Association «Apprenti Chanteur» pour la mise à disposition de l'école maternelle Butte (salle de jeux n° 004 - Sanitaires n° 016) pour des répétitions de chorale le jeudi de 20 h 15 à 22 h du 3 septembre 2005 au 30 juin 2006.

- Convention passée le 3 septembre 2005 avec l'Association «ALEDD» pour le déroulement d'un Centre de Loisirs à l'école Condorcet (salle de jeux n° 000 - Sanitaires n° 005) pour les mercredis, les petites vacances sauf vacances de février et de printemps du 3 septembre 2005 au 30 juin 2006.

- Convention passée le 1^{er} octobre 2005 avec l'Association «Courant d'Air» pour la mise à disposition de l'école élémentaire Jules Ferry (salle polyvalente) pour un atelier de danse le vendredi de 17 h 30 à 21 h, du 1^{er} octobre 2005 au 30 juin 2006.

- Convention passée le 1^{er} septembre 2005 avec l'Association «Clé de Sol» pour la mise à disposition de l'école maternelle Montrapon (Salle de jeux n° 000 - Sanitaires n° 003) pour des cours de chorale le mercredi de 16 h à 18 h du 1^{er} septembre 2005 au 30 juin 2006.

- Convention passée le 1^{er} octobre 2005 avec l'Association «Courant d'Air» pour la mise à disposition de l'école élémentaire Rivotte (salle de motricité n° 011 - Sanitaires n° 08 et n° 010) pour un atelier de danse le jeudi de 17 h 30 à 20 h 30 du 1^{er} octobre 2005 au 30 juin 2006.

- Convention passée le 3 septembre 2005 avec l'Association «Tai Ji Quan» pour la mise à disposition de l'école des Sapins (salle de jeux) pour des cours de Tai Ji Quan le mardi de 19 h 45 à 21 h 45 du 3 septembre 2005 au 30 juin 2006.

- Convention passée le 1^{er} septembre 2005 avec l'Association «Contre-Zut» pour la mise à disposition de l'école élémentaire Trépillot (préau) pour des répétitions de chorale du 1^{er} septembre 2005 au 30 juin 2006.

- Convention passée le 1^{er} septembre 2005 avec l'Atelier Musical de Saint-Ferjeux pour la mise à disposition de l'école élémentaire Vieilles Perrières (Salles n° 304, 309 - 006) pour des cours de musique du 1^{er} septembre 2005 au 30 juin 2006.

- Convention passée le 3 octobre 2005 avec l'Association «Une éducation pour demain» pour la mise à disposition de l'école élémentaire Vieilles Perrières (Salle n° 208 - Couloir n° 207 - Sanitaires n° 211) pour des stages pédagogiques du 23 octobre 2005 au 2 avril 2006.

- Convention passée le 1^{er} septembre 2005 avec l'Association «Arc en Ciel» pour la mise à disposition de l'école Jean Zay (Salle n° 251) pour des préparations d'animations de quartier les mercredi et samedi, du 1^{er} septembre 2005 au 30 juin 2006.

II - Finances

Comptabilité

1) Signature d'une convention d'assistance en gestion de dette avec Crédit Coopératif Consultants

Suite au lancement d'une consultation auprès de plusieurs cabinets conseil, la Commission des Achats réunie le 18 novembre 2005 a retenu Crédit Coopératif Consultants pour le renouvellement de la mission d'assistance en gestion de la dette pour la période allant du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2008. Cette assistance comprend une mission de conseil, une assistance permanente dans la gestion active de la dette et de la trésorerie ainsi que l'analyse de notre encours de dette et les actions à mener en matière de gestion de dette. L'objectif est de renforcer la capacité de la Ville à réagir aux évolutions de marché et d'optimiser le coût de la dette. La convention a été signée le 19 décembre 2005 et le coût annuel de la prestation s'élève à 10 166,00 € TTC soit un montant de 30 498,00 € TTC sur une période de trois ans (rappel coût annuel 2005 : 12 677,60 € TTC).

2) Signature d'une convention de remboursement anticipé total auprès de Dexia Crédit Local pour le prêt n° MON057555EUR (budget annexe Déchets)

Pour financer l'acquisition de bennes à ordures ménagères, la Ville de Besançon a contracté en 1998 auprès de Dexia Crédit Local un prêt d'un montant de 82 322,47 €.

Par dérogation aux dispositions contractuelles, la Ville a demandé à Dexia Crédit Local l'autorisation de rembourser par anticipation la totalité du capital restant dû de ce prêt à la date du 25/12/2005.

La convention correspondante a donc été signée selon les conditions financières suivantes :

- Montant du capital remboursé :	13 199,02 €
- Montant des intérêts calculés à la date du 25/12/2005 :	523,06 €
- Montant de l'indemnité de sortie :	226,75 €

Le montant total des sommes dues est de 13 948,83 €.

3) Remboursement anticipé de deux contrats de prêt

La Ville de Besançon a procédé, au titre du Budget Déchets :

- au remboursement anticipé total du capital restant dû du prêt n° MIN199255EUR/0201417/001 (2002.26) auprès de Dexia Crédit Local pour un montant de 83 688,08 €,

- au remboursement anticipé partiel du capital restant dû du prêt n° X980110 (98.0009) auprès de la Caisse d'Epargne de Franche-Comté pour un montant de 6 068,73 €.

Les caractéristiques de ces emprunts remboursés par anticipation sont les suivantes :

N° Prêt	Date du rembt anticipé	Index + marge	Capital remboursé par anticipation	Indemnité de rembt anticipé
2002.26	01/12/2005	Euribor 1 an + 0,075 %	83 688,08 €	sans
98009	25/11/2005	Fixe 4,19 %	6 068,73 €	sans
			89 756,81 €	

4) Emprunt 2005 : Signature d'un tirage avec Dexia Crédit Local

Un tirage a été effectué sur la convention multi-index signée en 2005 avec Dexia Crédit Local pour financer divers investissements prévus au Budget Primitif 2005. Les caractéristiques de ce tirage sont les suivantes :

- Budget : Eaux
- Montant : 500 000 €
- Durée : 15 ans
- Taux : Multi-index avec index de départ Euribor 1 an + marge 0,04 %
- Amortissement du capital : Progressif au taux de 5 %
- Echéances : Annuelles

Ce prêt a été encaissé à l'imputation 16.1641.3600.30700.

5) Signature de deux contrats de prêt avec la Caisse des Dépôts et Consignations

La Caisse des Dépôts et Consignations a accordé à la Ville de Besançon deux prêts (un Prêt Projet Urbain et un Prêt Renouvellement Urbain) pour financer divers investissements programmés en 2005.

a) Prêt Renouvellement Urbain

Il est destiné à financer des opérations de renouvellement urbain sur le quartier de Planoise.

Les caractéristiques de ce prêt sont les suivantes :

- Montant : 2 300 000 €
- Durée : 15 ans
- Taux : Révisable 2,50 % indexé sur le Livret A
- Echéances : Annuelles
- Taux annuel de progressivité : 0 %

Le taux de progressivité est susceptible d'être révisé en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

b) Prêt Projet Urbain

Il est destiné à financer divers investissements prévus en 2005. Les caractéristiques de ce prêt sont les suivantes :

- Montant : 1 529 077 €
- Durée : 15 ans
- Taux : Révisable 3,20 % indexé sur le Livret d'Epargne Populaire
- Echéances : Annuelles
- Taux annuel de progressivité : 0 %

La révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité se fait en fonction de la variation du taux du Livret d'Epargne Populaire sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

Comme le prévoient ces deux contrats, ces prêts ne seront mobilisés qu'en 2006.

6) Signature d'un contrat de mise à disposition d'une ligne de trésorerie

Une procédure de mise en concurrence pour un crédit de trésorerie de 20 millions d'euros a été engagée auprès de 8 organismes financiers dont 4 ont présenté une offre dans les délais.

Dans sa séance du 2 décembre 2005, la Commission des Achats a examiné les propositions reçues et émis un avis favorable pour retenir l'offre de la Société Générale dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- crédit de trésorerie indexé sur un taux choisi par la Ville parmi trois taux du marché (EONIA, EURIBOR 1 semaine ou EURIBOR 1 mois).

- Marge : EONIA + 0,0325 % - Euribor + 0,0325 %
- Commissions : néant
- Base de calcul : exact / 360
- Intérêts calculés et payables mensuellement.

Le décompte des intérêts débute le jour où le virement est exécuté par la Société Générale. Le jour de constatation du remboursement par la Société Générale n'est pas inclus dans le décompte des intérêts.

III - Conventions

- Convention avec la SA JULIANO pour l'entretien des espaces verts situés aux abords de la station service de l'Intermarché Place Cassin.

- Convention avec la GESTRIM Franche-Comté pour l'entretien des espaces verts privatifs situés aux abords de la résidence Jean de Vienne 2 à Planoise.

- Convention avec l'Office Public Municipal d'HLM de Besançon pour l'entretien des espaces verts de la ZAC de Planoise situés aux abords de ses bâtiments.

- Conclusion d'un avenant avec la SCP d'Avocats DUFAY-SUISSA prorogeant la convention annuelle du 20 janvier 2005 jusqu'au 31 mars 2006, ce dans l'attente d'une clarification des dispositions en matière de prestations de défense des collectivités devant les diverses juridictions, à intervenir prochainement dans le cadre de l'adoption d'un nouveau code des marchés publics (janvier ou février).

IV - Frais d'actes et de contentieux

- Paiement d'une somme de 69,14 € à Me CARTIER au titre d'honoraires perçus dans l'affaire JACOB (assignation d'une décision de justice en vue du constat d'un logement insalubre).

- Paiement d'une somme de 8 850,01 € à Me DUFAY au titre d'honoraires perçus pour le 4^{ème} trimestre 2005.

- Paiement d'une somme de 1 614,60 € à la Société SVP au titre d'honoraires perçus pour le 4^{ème} trimestre 2005.

- Paiement d'une somme de 1 000 € à MM. PIRON et COMMEAUX au titre des frais irrépétibles alloués par l'ordonnance de la Cour Administrative d'Appel de Nancy du 9 novembre 2005.

- Paiement d'une somme de 648,23 € à Me BERBARI au titre d'honoraires perçus pour le mois de décembre 2005.

V - Actions en justice

- Recours contentieux déposé le 29 novembre 2005 par l'association «Protection des Rives de Canot» contre la décision d'autorisation du projet de skate-park en date du 25 mai 2005 à Chamars.

- Recours contentieux reçu le 6 décembre 2005 intenté par l'association de défense des habitants du quartier Chaprais - Rotonde sollicitant l'annulation de l'arrêté de permis de construire délivré à la SCI EST PROMOGIM le 11 août 2005 en vue de l'édification d'un bâtiment sis 53 rue de Belfort à Besançon.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, donne acte de ce bilan à M. le Maire.

Récépissé préfectoral du 25 janvier 2006.